

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 24 février 2021  
à 20h  
Article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an **deux mille vingt et un** et le **vingt-quatre février** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA MOTTE d'AVEILLANS, régulièrement convoqué le 18 février, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Angélique ROJAS, Maire.

Présents :

Mesdames ALBERT Marie-Christine, RICHARD Véronique, ROJAS Angélique, SAMOKINE Alicia (départ à 22h35)

Messieurs BRACHET Jean-Michel, CAILLET Alain, FERREIRA Michel, LAMOUR Jérôme, MOUQUERON Yanick, NAHUM André, ROSSOGLIO Dominique, TAVERNA Loïc, VERNEAU Daniel

Absentes excusées avec pouvoir :

CARRIER Angélique pouvoir à BRACHET Jean-Michel,  
CHANTRE Carine pouvoir à ROJAS Angélique  
CHEREAU Nathalie pouvoir à TAVERNA Loïc  
HOSATTE Marine pouvoir à MOUQUERON Yanick  
ROCHAS Pascale pouvoir à NAHUM André

Absente : ANGIARI Odile

Secrétaire de séance : D. ROSSOGLIO

**1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 novembre 2020 par l'ensemble des membres présents**

**2. Examen des comptes 2020**

**Les comptes de gestion n'étant pas disponibles, il est procédé à l'examen détaillé des comptes, pour chaque budget. Le vote des comptes de gestion et celui des comptes administratif est reporté au prochain conseil municipal**

**BUDGET PRINCIPAL**

**Examen détaillé des comptes**

	Dépenses	Recettes	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2019**	Part affectée à l'investissement en 2020 (art1068)	Résultat cumulé au 31/12/20	restes à réaliser 2020	résultat définitif
Fonctionnement	929 523.83 €	1 280 367.22 €	350 843.39 €	1 126 364.99 €	835 332.10 €	641 876.28 €		
Investissement	963 182.45 €	1 471 732.62 €	508 550.17 €	- 618 516.10 €		- 109 965.93 €	- 27 226.00 €	- 137 191.93 €

**BUDGET EAU**

**Examen détaillé des comptes**

	Dépenses	Recettes	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2019**	Part affectée à l'investissement en 2020 (art1068)	Résultat cumulé au 31/12/20	restes à réaliser 2020	résultat définitif
Fonctionnement	136 231.03 €	178 103.34 €	41 872.31 €	212 493.93 €		254 366.24 €		254 366.24 €
Investissement	70 603.33 €	92 670.11 €	22 066.78 €	133 888.59 €		155 955.37 €	- 207 768.00 €	- 51 812.63 €

### **3. Contrat annuel de dératisation**

Madame la Maire explique que, chaque année par contrat, la société FARAGO intervient sur notre Commune pour effectuer des actions de dératisation (automne et printemps).

Elle donne lecture aux Membres de l'Assemblée du projet de contrat établi par la société FARAGO ISERE et leur demande de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**AUTORISE** Madame la Maire à signer le contrat de dératisation avec la société FARAGO, pour l'année 2021 (coût annuel : 720 € TTC)

### **4. Contrat de vérifications périodiques des installations électriques et gaz des bâtiments communaux**

Madame La Maire donne lecture à l'Assemblée du projet de contrat établi par la société SOCOTEC pour les vérifications des installations électriques et gaz des bâtiments communaux.

Ce contrat est proposé pour une durée de 4 ans, au prix ferme annuel de 1821.91 € HT - 2.186,29 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**AUTORISE** Madame la Maire à signer le contrat de vérifications périodiques des installations électriques et gaz des bâtiments communaux avec la société SOCOTEC. Ce contrat est proposé pour une durée de **4 ans**, au prix ferme annuel de 1821.91 € HT - 2.186,29 € TTC

### **5. Approbation du projet de révision d'aménagement de la forêt communale de la Motte d'Aveillans**

Madame la Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du code forestier.

Elle expose les grandes lignes de ce projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur la durée de l'aménagement.

Madame La Maire précise que pour faire face au changement climatique et à la disparition de certaines espèces, un programme de repeuplement va être lancé.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé,

### **6. Participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé en ULIS à Echirolles – année scolaire 2019-2020**

Madame la Maire donne lecture à l'Assemblée du détail de participation financière aux frais de scolarité pour un enfant de la Commune inscrit en ULIS sur la Commune de ECHIROLLES.

Pour l'année scolaire 2019-2020, la participation aux frais de scolarité s'élève à 990 € par enfant. En raison du contexte spécifique à l'année 2019-2020, le coût sera facturé au prorata des mois réellement travaillés, soit 8/10è de ce montant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention de participation aux frais de scolarité pour un enfant de la Commune scolarisé en ULIS à ECHIROLLES

**AUTORISE** Madame la Maire à régler la somme de **792 €** correspondant à la participation de la Commune pour l'année scolaire 2019-2020

### **7. Loyer 2021 Cercle Union Pierre Percée**

Madame La Maire fait part au conseil municipal d'une demande du Président du Cercle des Mineurs (Cercle Union Pierre Percée) qui sollicite la gratuité du loyer du bâtiment pour 2021, compte tenu du contexte sanitaire qui ne permet pas de rentrée d'argent à l'association, depuis près d'un an.

Le montant du loyer 2021 s'élève à 253,30 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDENT** d'octroyer la gratuité du loyer du bâtiment du Cercle des Mineurs (association Cercle Union Pierre Percée) pour l'année 2021

### **8. Dénomination et numérotation d'adressage lotissement Font Girou**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le permis d'aménager sur les parcelles A 245 A 246 et A 247, pour la réalisation d'un lotissement de 12 lots à usage d'habitation sur le secteur dit de Font Girou

Les membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte** la dénomination « lotissement Font Girou » pour ce lotissement
- **attribue** une numérotation de 1 à 12 pour chaque lot constituant une habitation
- **charge** Madame La Maire de communiquer cette information aux différents services.

### **9. Demande de subvention aménagement de sécurité supplémentaire carrefour Cité Paulin – RD 529**

Madame la Maire expose à l'Assemblée que des aménagements de sécurité permettant de limiter la vitesse dans la traversée de la Commune, sont en cours d'installation :

- installation d'un feu carrefour rue de la Charbonnière - RD 529
- installation d'un feu carrefour Cité Paulin / RD 529

Le Département préconise l'installation d'un troisième feu en amont du carrefour cité Paulin / RD 529

Le montant estimatif de ce nouvel équipement est de **14.048,65 € HT – 16.858,39 € TTC**

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

**AUTORISENT** Madame La Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour l'installation d'un troisième feu en amont du carrefour cité Paulin / RD 529, dans le cadre de la réalisation d'aménagements de sécurité, pour un montant de **14.048,65 € HT – 16.858,39 € TTC**

### **10. Demande de subvention rénovation thermique de la salle Hors Sac des Signaraux**

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune s'est engagée dans un programme d'économie d'énergie : isolation du bâtiment mairie / école, rénovation de l'éclairage public.

La salle hors sac des Signaraux est un bâtiment très énergivore.

Afin de réduire la consommation énergétique de ce bâtiment, des travaux d'isolation doivent être réalisés.

Ces travaux consistent en l'isolation par l'extérieur du bâtiment, ainsi que par le changement des menuiseries, pour un montant estimatif de 40.475 € HT.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

**AUTORISENT** Madame La Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour la rénovation thermique de la salle hors sac des Signaraux, pour un montant de **40.475 € HT**

### **11. Conventions de mise à disposition (parcelles AD339 et AC61) et conventions de servitude (parcelles A1 AH278 AH 279 AD339 AC621 AC785) avec ENEDIS dans le cadre de l'opération de renforcement et restructuration réseau HTA**

Madame La Maire a interrogé ENEDIS sur les points évoqués en conseil municipal :

- a. -Mise en place du poste sur la parcelle AC61, le conseil municipal ne s'oppose pas à l'emplacement prévu. Cependant, il vous demande de proposer une construction de poste avec des matériaux nobles et qui s'intègre parfaitement dans le paysage au vu de sa situation géographique. Vos propositions viendront valider ou non cet emplacement.
- b. Le Conseil Municipal demande à ENEDIS de mener une opération d'entretien et de rénovation des postes existants et de nous en préciser les détails.
- c. Le Conseil Municipal demande à ENEDIS si les interrupteurs situés dans les transformateurs sont sans gaz SF6 ?

La Commune est dans l'attente de la réponse d'ENEDIS. Le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal,

### **12. Cité Paulin : cessions réciproques SDH / Commune**

Madame La Maire a envoyé un mail à la SDH pour demander confirmation que les escaliers étaient bien sortis de cet échange de terrain, et demandé un plan division corrigé

La Commune est dans l'attente de la réponse de la SDH. Le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

### **13. Bail parcelle AD339**

Le bail portant sur la parcelle AD 339 doit être revu. En effet ENEDIS a besoin d'une partie de cette parcelle, pour la construction d'un poste dans le cadre du projet d'enfouissement du réseau HTA.

Nous attendons confirmation de l'emprise nécessaire à ENEDIS.

Nous demandons également à ENEDIS de s'engager sur la remise en état de la clôture et la pose d'un branchement électrique sur cette parcelle.

Le locataire de la parcelle AD339 a fait une proposition de rachat.

Les élus ne souhaitent pas vendre cette parcelle de terrain, à la majorité (une abstention).

## **Questions diverses**

### **Remboursement des frais de garde ou d'assistance aux élus des communes**

Les membres du conseil municipal peuvent prétendre au remboursement des frais de garde ou d'assistance engagés en raison de leur participation aux réunions obligatoires liés à leur mandat.

C'est à la commune qu'il appartient de prendre en charge cette dépense, en remboursant à l'élu les sommes engagées, et l'Etat rembourse la commune par le biais de l'ASP (Agence de Services et de Paiement)

### **Programme européen Leader**

**LEADER** est un **programme européen** qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale. **LEADER** est un axe du FEADER (Fonds **Européen** Agricole et de Développement de l'Espace Rural).

Madame La Maire a demandé l'inscription de trois projets communaux sur ce programme : la restructuration de la bibliothèque, la rénovation thermique de la salle hors sac des Signaroux, et la requalification de la gare de la Motte d'Aveillans

Séance levée à 23h